Acte publié le 07.01.2025
2.2

ARR_1195_2024

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
10 RUE SADI CARNOT

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de la route
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de Madame MARCE Pamela en date du 17 décembre 2024,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 10, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Madame MARCE Pamela est autorisée à stationner un véhicule immatriculé FQ-802-QZ50 à hauteur du 10, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer sur les places autorisées à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement le samedi 21 décembre décembre 2024, de 8 heures à 15 heures.
Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 20 décembre 2024.
Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la règlementation en vigueur.
Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Madame MARCE Pamela sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 23 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

MAIRIE DE PONT-AUDEMER EURE